Le 01/01/2021

# PERMIS AM

## Objectifs du module :

- L'objectif de l'apprentissage de la conduite d'un cyclomoteur est de maitriser un cyclomoteur à allure lente, à allure normale, en situation de freinage; pour pouvoir circuler sur la route en toute sécurité.

## Public et pré requis :

- Type de public : Tout public sauf PMR
- Pré-requis : Etre âgé de 14 ans, posséder l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de premier ou de second niveau ou bien encore l'ASR.

## Modalités techniques et pédagogiques :

- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Un cyclomoteur ne dépassant pas 50 cm3, d'une puissance maximum de 4 kW et d'une vitesse maximum de 45 Km/h
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : Elle est constituée de 3 phases.
- Délivrance d'une attestation de suivi qui permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.
- Taux de réussite : 100%

## Modalités de déroulement :

- Durée : 8h de Formation
- Lieu : Hellemmes

## Programme :

***Le programme de formation comprend (8 heures) :***

***1- Formation pratique hors circulation (2h) :***

- Connaissance des équipements indispensables à la conduite et de leurs rôles
- Connaissances des principaux organes du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur, des contrôles indispensables du véhicule pour son entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation

***2- Formation pratique hors et en circulation (6h) :***

- Démarrage du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur et insertion dans la circulation
- Ralentissement et immobilisation du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur
- Recherche des indices utiles à la circulation (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers)
- Adaptation de l'allure à l'environnement et maîtrise des distances de sécurité
- Choix de sa position sur la chaussée
- Franchissement des différents types d'intersections
- Changement de direction

***Validation :***

- A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation de suivi qui permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.

Attention : L'attestation de suivi autorise pendant 4 mois la conduite du véhicule le temps d'obtenir le titre définitif.

***Équipements obligatoires en formation :***

- Casque homologué, gants possédant le marquage NF ou CE, blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants, pantalon ou combinaison, et bottes ou chaussures montantes.